



## République Tunisienne

Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable



### Document des Assises Nationales du Développement Durable :

Draft soumis à la Conférence Nationale

Tunis, 1<sup>er</sup> et 2 Octobre 2014

**vers une société durable**

# Remerciements

*Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux collègues et confrères des institutions et organismes publics, des organisations de la société civile, du secteur privé et du corps des experts et académiciens qui ont contribué volontairement et avec professionnalisme à la préparation des travaux des assises.*

# Les Assises Nationales du Développement Durable : Pourquoi?

Le développement durable apparaît de plus en plus et dans la plupart des pays du monde comme un choix de développement qui offre les meilleures garanties possibles d'équilibre entre d'une part les exigences de la croissante économique et d'autre part le maintien du bien-être humain et la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques.

La Tunisie n'ayant pas échappé à cette tendance, a adhéré très rapidement au principe du développement durable depuis le sommet de la terre, tenu à Rio de Janeiro en Juin 1992. Depuis cette date, de multiples actions ont été menées dans l'objectif de mettre en œuvre dans la réalité le concept et les principes du développement durable. Seulement, et de manière générale, nous observons dans différents secteurs de développement et à plusieurs échelles des décalages manifestes entre les objectifs de la durabilité et les modes actuels de planification, de production et de gestion des richesses nationales.

Après la révolution, nous avons pris conscience de manière plus visible de ces décalages à travers des déséquilibres régionaux manifestes, particulièrement entre le littoral et l'intérieur du pays ; des disparités sociales importantes, illustrées par des taux de chômage et de pauvreté plus élevés ; des systèmes de production faiblement

créateurs de valeurs et d'emplois et un patrimoine naturel faisant apparaître des signes de surexploitation et de détérioration. Devant cet état de fait, le développement durable devient de plus en plus un choix inéluctable pour la Tunisie, car les objectifs projetés de croissance du PIB à des taux supérieurs à 6 et 7% dans les prochaines décennies seront tributaires d'une utilisation plus efficiente rationnelle des ressources : eau, énergie, matières et terre.

La nouvelle constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a clairement stipulé dans son article 12 que « l'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, au développement durable, à l'équilibre entre les régions et à l'exploitation rationnelle des richesses nationales ». L'article 44 consacre le droit à l'eau : « Le droit à l'eau est garanti. La préservation de l'eau et son utilisation rationnelle sont un devoir pour l'Etat et la société ». L'article 45 consacre le droit un environnement sain et équilibré : « L'Etat garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la sécurité du climat. L'Etat se doit de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale ». Une instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures est également instituée par l'article 129. Cette instance est impérativement consultée pour les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales et environnementales ainsi que pour les différents plans de développement.

C'est dans cette dynamique et sur la base des résultats de la stratégie nationale de développement durable, élaborée au cours des deux dernières années, que le Secrétariat d'Etat au développement durable a jugé utile d'organiser ces premières assises nationales du développement durable - ANDD. Il s'agit d'un processus de concertation et de négociation entre différents acteurs, autour de thématiques transversales qui, ensemble, conditionnent la durabilité du développement en Tunisie. L'échange et le partage entre des acteurs portant des visions et des intérêts sociétaux différents est à même de développer la capacité au sein de la société tunisienne, de concevoir et de planifier en commun des politiques et des programmes intégrés qui prennent en compte simultanément plusieurs intérêts tout en assurant l'équilibre entre les différents impératifs économiques, sociaux et écologiques.

# Les Assises Nationales du Développement Durable : Pour qui?

Une fois validé et finalisé, le document des assises nationales du développement durable sera remis aux trois institutions de l'Etat directement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ayant un impact sur les enjeux de la durabilité économique, sociale et écologique. A savoir :

- Le Gouvernement notamment pour les mesures exécutives de politiques publiques à court et à moyen termes ;
- L'Assemblée des députés du peuple pour les mesures d'ordre législatif ;
- L'Instance constitutionnelle de développement durable et des droits des générations futures dans le cadre de l'exercice des missions qui lui sont attribuées par la constitution.

En outre, le produit final des ANDD sera diffusé auprès des diverses organisations de la société civile eu égard à leur implication dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en la matière.

## Démarche et processus

Les défis majeurs auxquels la Tunisie est confrontée et qui se trouvent amplifiés depuis l'avènement de la révolution, notamment sur le plan politique et institutionnel, appellent à repenser le développement en lui conférant une meilleure durabilité. Cette évolution vers la durabilité ne pourra se produire qu'à travers la rénovation voire la refonte des politiques publiques et des mécanismes de la planification et de la gouvernance.

C'est dans ce sens que les assises nationales du développement durable ont été conçues. Il s'agit d'un processus de concertation entre différents acteurs et parties prenantes à l'échelle nationale, concernés par les questions de développement socio-économique et de protection de l'environnement.

Pour cela, et au cours de la phase préparatoire des assises, des débats au sein de commissions ont été menés avec les principaux acteurs impliqués dans les processus de développement ; il s'agit de :

- l'administration et le secteur public,
- le secteur privé,
- les organisations de la société civile, et
- les experts et universitaires.

Chacun de ces quatre groupes d'acteurs a été sollicité pour apporter, selon sa perspective, sa vision et ses propositions

de mesures de politique par rapport aux thématiques principales en relation avec le développement durable.

Les débats au sein de ces commissions ont concerné des thématiques transversales et à portée stratégique. Les thématiques ont été abordées de manière systémique faisant valoir au même niveau et en même temps les aspects : économiques, sociaux, écologiques, culturels et de gouvernance. Une vision convergente et concertée des différents acteurs a été ensuite développée et constitue l'objet de ce document.

Les thématiques majeures retenues lors des travaux des commissions préparatoires sont :

1. Les modes de production et de consommation,
2. La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques,
3. L'aménagement du territoire, la ville et le transport,
4. La qualité de vie des citoyens et la lutte contre les nuisances environnementales
5. L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir,
6. La gouvernance de l'environnement pour le développement durable.

Chacun des quatre groupes et à travers une série d'ateliers de concertation a été amené, au cours de la phase préparatoire des travaux des assises, à identifier pour chaque thématique :

- Le contexte et les enjeux,
- La vision stratégique
- les axes stratégiques ; et
- les mesures prioritaires de politique publique.



Une compilation synthétique des outputs des travaux de groupes est présentée dans les matrices suivantes. Elle comporte une vision pour chaque thématique, dix-huit axes stratégiques et quarante et une mesures prioritaires.

Cette synthèse sera soumise, pour être enrichie, à un débat élargi lors de la conférence nationale du 1 et 2 octobre 2014.

## Thème 1 : Modes de consommation et de production

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p><b>1. Nos modes de consommation et de production se traduisent par une exploitation de plus en plus excessive de ressources naturelles, d'espace et d'énergie. Ils sont également générateurs de quantités de plus en plus croissantes de rejets et de nuisances.</b></p> <p>a. <b>Le bâtiment</b> de plus en plus en décalage avec les spécificités climatiques et culturelles du pays apparaît comme secteur énergivore au niveau des différentes phases : Production des matières premières, transport et exploitation des bâtiments.</p> <p>b. <b>Le tourisme</b> à prédominance balnéaire et malgré sa faible rentabilité, apparaît grand consommateur d'espace souvent d'intérêt écologique et économique important.</p> <p>c. <b>L'industrie</b>, prédominée par la petite et moyenne entreprise, nécessite encore de grands efforts de mise à niveau environnementale ; elle se trouve aujourd'hui responsable de la pollution de plusieurs milieux marins et continentaux.</p> <p>d. <b>L'agriculture</b>, secteur traditionnel, est jugé grand consommateur de ressources naturelles avec souvent des rendements à faible valeur ajoutée.</p> <p>e. <b>La pêche</b> souffre de plus en plus de rendements faibles ; les pratiques non-respectueuses de l'environnement, associées à la persistance de poches de pollution significative, le cas du golfe de Gabes, limitent les potentialités de ce secteur.</p> <p><b>2. L'énergie occupe une place de plus en plus importante dans le budget de l'état et des entreprises entravant ainsi, en grande partie, les opportunités d'investissement</b></p>	<p><b>Des modes de production et de consommation orientés vers une économie verte et inclusive, innovante, qui limite l'exploitation des ressources naturelles, les impacts sur l'environnement et améliore la compétitivité et le bien-être des citoyens.</b></p>	<p><b>1. Garantir une meilleure intégration des impératifs du développement durable dans les politiques, programmes et plans de développement.</b></p> <p><b>2. Assurer l'émergence et la promotion d'une économie verte, innovante, faiblement consommatrice d'énergie, rationalisant l'usage des ressources naturelles, favorisant une production propre et contribuant à la création de nouvelles richesses et d'emplois.</b></p> <p><b>3. Concevoir et mettre en place les fondements et les leviers d'une transition énergétique dans les différents domaines du développement.</b></p>	<p>1. Institutionnaliser les évaluations environnementales et sociales stratégiques, EESS, pour les politiques, plans et programmes publics ayant une incidence sur la durabilité du développement</p> <p>2. Mettre en œuvre le plan d'action pour la réforme du système des études d'impact sur l'environnement des projets de développement.</p> <p>3. Accélérer la finalisation de la stratégie nationale de promotion de l'économie verte</p> <p>4. Intégrer les achats publics durables dans la réglementation des marchés publics.</p> <p>5. Développer et mettre en place une fiscalité et des instruments économiques qui encouragent la consommation et la production durables.</p> <p>6. Concevoir et mettre en place des dispositifs d'information et de contrôle sur la qualité écologique des produits et leur traçabilité tout le long de leur cycle de vie</p> <p>7. Elaborer une loi-cadre sur la transition énergétique qui favorise l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelable.</p>

## Thème 2 : Gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et adaptation aux changements climatiques

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p>1. La Tunisie, située entre la Méditerranée et le Sahara, est <b>un pays semi-aride à aride</b> sur la majeure partie de son territoire.</p> <p>2. Cette aridité conjuguée à la variabilité du climat fait de l'eau, du sol, des forêts, des parcours, de la biodiversité et des ressources naturelles d'une manière générale <b>un capital naturel limité et inégalement réparti sur le territoire national</b>.</p> <p>3. Ce capital naturel, limité et fragile, subit aujourd'hui de <b>fortes pressions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Naturelles</b>, les trois quarts du pays sont menacés par la désertification,</li> <li>b. <b>Anthropiques</b>, sous le poids d'activités humaines non respectueuses des équilibres écologiques entraînant une <b>surexploitation des ressources naturelles et une dégradation de plusieurs milieux</b>.</li> <li>c. <b>Emergentes</b>, en relation avec les changements climatiques, à travers une augmentation de la température, une réduction des pluies, une élévation du niveau de la mer...</li> </ul> <p>4. Ces ressources naturelles limitées, originellement et actuellement en cours de détérioration, répondraient de plus en plus difficilement, dans l'avenir, aux besoins sans cesse croissants de la population. <b>Situation qui entraverait plusieurs activités humaines, agriculture, pêche, exploitation forestière, tourisme,...</b></p>	<p><b>Une gouvernance des ressources naturelles impliquant les usagers, adaptée aux spécificités écologiques, plus efficace et durable.</b></p>	<p><b>4. Freiner le phénomène de la désertification en Tunisie et préserver le patrimoine naturel.</b></p>	<p>8. Concevoir et mettre en place une nouvelle génération de plans intégrés de lutte contre la désertification aux échelles nationale, régionale et locale, qui soient en concordance avec les spécificités socioéconomiques des populations concernées.</p>
		<p><b>5. Conserver la diversité biologique et s'opposer à toutes ses formes de dégradation.</b></p>	<p>9. Actualiser la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et veiller à sa mise en œuvre.</p> <p>10. Elaborer un inventaire et une évaluation générale des ressources naturelles sur la base des informations existantes et d'études complémentaires</p>
		<p><b>6. Maitriser les connaissances en matière de changement climatique et intégrer ses effets dans les modalités de planification du développement.</b></p>	<p>11. Adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale sur les changements climatiques.</p>

## Thème 3 : Qualité de vie et lutte contre les nuisances

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p>1. <b>La qualité de vie conditionne la performance</b> du développement socioéconomique entrepris au quotidien par la collectivité et par chacun des citoyens</p> <p>2. <b>La qualité de vie des citoyens en Tunisie est souvent et dans la plus part des régions, entachée par de sérieux disfonctionnement de l'espace dans lequel ils vivent et par des dérèglements fréquents au niveau de la gestion des nuisances</b>, déchets, eaux usées, bruit, pollution industrielle, habitat anarchique, occupation illicite de l'espace public...</p> <p>3. <b>La lutte contre les nuisances en Tunisie affiche des niveaux de performances divers d'un secteur à l'autre :</b></p> <p>a. <b>La gestion des déchets</b> souffre encore de sérieux disfonctionnements de tout genre : institutionnel, organisationnel, technique et financier</p> <p>b. <b>L'assainissement des eaux usées</b> et malgré les grands efforts entrepris affiche encore des difficultés sérieuses, le cas de l'assainissement domestique en milieu rural, des eaux usées industrielles et du financement de l'assainissement d'une manière générale.</p> <p>c. <b>La pollution industrielle</b> constitue encore dans certaines régions une source de dégradation de l'environnement et d'atteinte à la santé</p> <p>4. <b>Le milieu rural demeure souvent en décalage par rapport au milieu urbain en termes d'accès aux services environnementaux.</b></p>	<p><b>Un niveau de vie de qualité satisfaisante, garantissant les conditions pour un meilleur développement socioéconomique</b></p>	<p><b>7. Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et industriels</b></p>	12. Favoriser et encourager la réduction des déchets
			13. Généraliser et réglementer les plans directeurs régionaux et communaux de gestion des déchets y compris en zones rurales
			14. Introduire une redevance locale pour la gestion des déchets
			15. Interdire l'usage des sacs d'emballage en plastique
		<p><b>8. Instaurer un assainissement des eaux usées domestiques et industrielles durable et de qualité</b></p>	16. Favoriser les systèmes locaux et décentralisés de l'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles y compris en zones rurales
			17. Restructurer l'office national de l'assainissement, ONAS
			18. Réglementer les éco-audit et le reporting environnemental des entreprises
		<p><b>9. Lutter contre la pollution industrielle</b></p>	19. Mettre en œuvre un programme national de dépollution des hots spots : Gabes, Sfax, Kasserine et le bassin minier de Gafsa
			20. Restructurer le fonds de dépollution industrielle-FODEP et élargir son champ d'intervention
			21. Mettre en place les dispositions réglementaires, techniques et organisationnelles pour assurer l'application effective du principe pollueur payeur.

## Thème 4 : Aménagement du territoire, ville et transport

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p>1. L'aménagement du territoire en Tunisie est marqué par <b>des disparités régionales importantes</b>,</p> <p>a. Une étroite frange littorale, siège de la quasi-totalité du développement socioéconomique national</p> <p>b. Un intérieur du pays sous-équipé et souvent marginalisé</p> <p>2. L'aménagement du territoire souffre <b>d'un manque de coordination entre les multiples acteurs</b>,</p> <p>3. Le <b>tissu urbain</b> est en nette croissance en Tunisie avec souvent des <b>signes de disfonctionnement important</b>,</p> <p>4. Les <b>collectivités locales</b>, en charge en grande partie, de la gestion des villes <b>souffrent d'un manque flagrant de moyens</b>.</p> <p>5. Le secteur du <b>transport est en net décalage par rapport aux préoccupations de l'aménagement du territoire et de l'environnement</b></p> <p>a. L'aménagement du territoire ne contribue pas de manière efficace à l'optimisation du transport,</p> <p>b. Environnementalement le transport pèse considérablement sur la balance énergétique, il envahit nos villes et se trouve à l'origine d'une insécurité routière importante.</p>	<p><b>Un aménagement du territoire intégrateur des différentes régions du pays, respectueux des équilibres écologiques, accordant aux villes une plus grande fonctionnalité et une compétitivité plus importante et offrant les bases d'un transport performant et durable</b></p>	<p><b>10. Actualiser et moderniser les modalités de planification du territoire</b></p>	22. Engager l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire-SNAT, en conformité avec les attentes de la période postrévolutionnaire
			23. Réglementer et généraliser les programmes régionaux de l'environnement pour le développement durable-PREDD
			24. Créer des mécanismes opérationnels au niveau national et régional de coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire
		<p><b>11. Augmenter la fonctionnalité et la compétitivité des villes tunisiennes</b></p>	25. Réglementer et généraliser les agendas 21 locaux de développement durable et veiller à leurs mises en œuvre
			26. Promouvoir la gestion participative aux affaires de la ville à travers des mécanismes à l'instar des stratégies ville et du budget municipal participatif.
			27. Encourager les villes à adopter des plans de circulation urbaine favorisant le transport en commun et le développement des zones piétonnes et cyclables
			28. Engager la réflexion autour de l'élaboration d'un plan national de développement du transport ferroviaire
		<p><b>12. Promouvoir un transport économique, respectueux de l'environnement</b></p>	29. Adopter et mettre en œuvre la stratégie du transport à faible intensité énergétique en Tunisie
			30. Encourager l'accès à la voiture électrique et sa pénétration dans le marché tunisien

## Thème 5 : Education, innovation et gestion du savoir

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p>1. <b>Le système éducatif tunisien est ancré dans les traditions nationales, il a constitué, à travers les décennies, un facteur important du développement socioéconomique du pays,</b></p> <p>2. <b>Ce système éducatif apparait, toutefois et devant les nouvelles aspirations de la Tunisie, de plus en plus en décalage par rapport aux réalités et surtout aux besoins du marché de l'emploi,</b></p> <p>3. <b>La formation et la recherche scientifique et malgré les efforts et les investissements consentis ne répondent que partiellement aux exigences des différents acteurs de développement,</b></p> <p>4. <b>Afin de relever les défis du développement durable et de l'économie verte, l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique doivent ensemble se fixer des objectifs concordants qui permettraient de rehausser les capacités des élèves et des étudiants et d'ouvrir les voies vers la maîtrise et le développement des nouvelles technologies.</b></p>	<p><b>Une gestion du savoir et un système éducatif assurant la plus grande innovation et la meilleure maîtrise des technologies auprès des bénéficiaires.</b></p>	<p><b>13. Développer et moderniser le système éducatif afin qu'il réponde aux aspirations de la jeunesse et puisse relever les défis du futur.</b></p>	<p>31. Intégrer dans les différents cycles de l'enseignement scolaire et universitaire des cursus de formation et de recherche sur les problèmes et les bonnes pratiques de développement durable.</p>
		<p><b>14. Promouvoir et encourager la recherche/développement et l'innovation qui garantiraient un développement durable, dans l'ensemble des secteurs.</b></p>	<p>32. Cataloguer, valoriser et diffuser les expériences innovantes dans le domaine du développement durable et soutenir techniquement et financièrement leurs propriétaires.</p>
		<p><b>15. Communiquer autour du développement durable auprès des principaux acteurs de la société.</b></p>	<p>33. Concevoir et mettre en œuvre un programme de communication et de formation à l'intention des différents acteurs sur les enjeux du développement durable en Tunisie et les orientations stratégiques à favoriser.</p>

**Thème 6 : Gouvernance de l'environnement pour le développement durable**

Contexte et Enjeux	Visions Stratégiques	Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires
<p><b>1. La politique et la stratégie de l'environnement aux échelles nationale et régionale demeurent fragmentées et peu intégrées</b></p> <p>a. L'action environnementale en Tunisie s'est constituée graduellement sur la base d'une accumulation de programmes et d'activités</p> <p>b. Cette action environnementale n'a pas ainsi profité d'un cadre officiel de programmation, d'intégration et surtout de hiérarchisation des différentes actions</p> <p><b>2. Le cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement, à prédominance centralisé, se présente multiple et disparate</b></p> <p>a. Le cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement se caractérise par une multitude d'agences et de structures spécialisée chacune dans un domaine particulier avec souvent un faible niveau de coordination entre elles</p> <p>b. Sur le plan régional, les structures de l'environnement, là où elles existent et tel qu'elles sont actuellement organisées, apparaissent non intégrées et très peu outillées</p> <p><b>3. Le cadre juridique de l'environnement se caractérise par un foisonnement de textes, il apparaît souvent peu harmonieux</b></p>	<p align="center"><b>Une gouvernance de l'environnement intégrée, décentralisée, participative et performante</b></p>	<p><b>16. Créer les conditions stratégiques et le cadre de programmation pour l'élaboration de la politique nationale de l'environnement et du développement durable.</b></p>	<p>34. Promulguer les textes d'organisation et de fonctionnement de l'instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures, en tant qu'instance représentative des divers groupes de la société.</p> <p>35. Elaborer un plan d'action national de l'environnement pour le développement durable-PANEDD ; 2016-2026.</p>
<p><b>17. Créer sur le plan national et régional les conditions institutionnelles pour la mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable.</b></p>		<p>36. Restructurer les agences de l'environnement afin d'octroyer à l'action gouvernementale en la matière plus d'intégration et d'efficacité.</p> <p>37. Mettre en place sur le plan régional des structures appropriées pour une gouvernance décentralisée et efficace de l'environnement</p> <p>38. Institutionnaliser l'observatoire tunisien de l'environnement pour le développement durable-OTEDD, en tant qu'organe d'information, de monitoring et d'aide à la décision dans le domaine de l'environnement et du développement durable.</p> <p>39. Faire évoluer la Commission Nationale du Développement Durable-CNDD, vers un Conseil Supérieur de l'Environnement et du Développement Durable placé sous la présidence directe du Chef de Gouvernement, en tant qu'organe de coordination et de régulation des politiques publiques dans le domaine.</p>	
<p><b>18. Créer les conditions réglementaires et juridiques pour assurer la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'environnement.</b></p>		<p>40. Elargir et approfondir la concertation autour du projet du code de l'environnement.</p> <p>41. Adhérer à la convention d'AARHUS sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement</p>	